



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°99- 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Budget Principal : Décision Modificative n° I

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget primitif voté en Conseil Communautaire le 29 Juillet 2020 ;

Considérant la convention de partenariat avec le Centre de Recherche et Développement et de Transfert en Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA) pour un préprogramme de Recherche et de Développement portant sur la résilience territoriale ;

Considérant la nécessité de renouveler le certificat électronique pour la transmission des ACTES au Contrôle de Légalité via la plateforme sécurisée iXchange ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'un dossier a été déposé au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'acquisition de véhicules propres et qu'il convient d'inscrire des crédits pour pouvoir lancer la consultation lorsque l'accusé de réception de la demande de subvention sera notifié.

Monsieur le Président propose de procéder à une Décision Modificative n° 1 du Budget principal en inscrivant en dépenses supplémentaires de la section d'Investissement 4 500 € à l'article 2031 – Etudes, 500 € à l'article 2051 – Licences et 80 000 € à l'article 2182 – Véhicules, et en réduisant les crédits du compte 020 – Dépenses imprévues de 85 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- ❖ **DECIDE** de procéder à la Décision Modificative n° 1 du Budget principal telle qu'énumérée ci-dessus et reprise dans le tableau suivant :

020 – Dépenses imprévues	- 85 000 €
2031 – Etudes	4 500 €
2051 – Licences	500 €
2182 – Véhicules	80 000 €
Total section d'Investissement Dépenses	0,00 €

- ❖ **PRECISE** que les montants de la section d'Investissement du Budget principal ne sont pas affectés par cette Décision Modificative n° 1.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

